



Document à l'intention des parents

Évaluation des résultats de l'école au regard du plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Nom de l'établissement: École de l'Amitié

La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que chaque établissement d'enseignement primaire, secondaire et secteur adulte se dote d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Celui-ci doit être évalué annuellement avec le conseil d'établissement.

Actions réalisées pour l'année scolaire: 2024-2025

- Enseignement des comportements attendus (début du canevas école février 2025)
- Finalisation du nouveau code de vie (matrice comportementale)
- Sondage auprès des élèves (janvier et mai)
-
-
-
-

Constats

- La violence physique et verbale est plus présente chez les élèves du préscolaire et du 1er cycle
- Le sentiment globale de sécurité à l'école 97% en classe/ 90% au récréation et au dîner /83% au SDG
- Mise en place d'activités et de soutien au SDG / formation auprès des éducatrices
-
-
-
-

Actions projetées à notre école pour l'année scolaire: 2025-2026

- **Enseignement des comportements explicites**
- **Mise en place du nouveau code de vie**
- **Formation/soutien/accompagnemenet du personnel**
- **Structurer la cour d'école pour le préscolaire et 1er cycle**
- [redacted]
- [redacted]
- [redacted]

Tous les documents relatifs au plan de lutte à l'intimidation et à la violence se retrouvent sur le site Internet de l'école.

Autres commentaires

Nouveau plan de lutte pour 2025-2026